



## # DEPPS | CONFERENCE DE PRESSE DE L'OPERATION ZERO CLINIQUE ILLEGAL D'ICI 2025 ( BILAN ET PERCEPTIVES)

Lancée en octobre 2022 par le Ministre de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle, **M. Pierre DIMBA**, la Directrice de la DEPPS, **Dr Marie-Josèphe BITTY** a présenté, lors d'une conférence de presse, le 23 décembre 2025 à l'Hôtel NOVOTEL Abidjan-Plateau, le **Bilan final de l'Opération Zéro « clinique » illégale d'ici 2025**. Cette opération s'inscrivait dans la volonté du Gouvernement d'assainir le secteur privé de la santé.

Dans sa présentation, Dr Marie-Josèphe BITTY a exposé des résultats qualifiés d'historiques pour le système de santé ivoirien, entre autres :

- **La Couverture nationale** : Les missions de contrôle ont concerné l'ensemble des 33 régions sanitaires du pays ;
- **La Fermetures massives** : Sur 3997 établissements contrôlés, plus de 1997 structures ne répondant à aucune norme de sécurité ou d'hygiène ont été définitivement fermées ;



- **La Régularisation** : 1547 établissements ont obtenu leur autorisation officielle d'ouverture et d'exploitation à travers le Guichet des Agréments ;
- **L'assainissement des professionnels de santé**, 27 Registres de professions non organisées en Ordre sur les 40 envisagées ont été mis en place permettant l'identification des professionnels de santé et leur légalité d'exercice. Ainsi 2105 professionnels ont été inscrits dans les Registres professionnels correspondants et sont bénéficiaires d'une carte professionnelle garantissant un exercice légal.
- **Le Taux de succès** : La DEPPS considère l'objectif de « zéro clinique illégale » atteint, avec l'ensemble des structures clandestines identifiées, contrôlées et fermées.



Afin d'éviter toute résurgence du phénomène, plusieurs mesures structurantes ont été annoncées :

- **Digitalisation renforcée** : Mise en place d'un Observatoire Digital du secteur privé, pour une cartographie en temps réel des cliniques légales ;
- **Signalétique officielle** : Attribution de plaques et signes distinctifs aux cliniques autorisées, afin de guider les populations ;
- **Sanctions pénales** : Tout promoteur récidiviste sera désormais systématiquement poursuivi pour mise en danger de la vie d'autrui ;
- **Nouveau label qualité** : Lancement d'un système de classement par « étoiles » des cliniques, basé sur la qualité des soins, pour encourager l'excellence.

En conclusion, Dr BITTY a exhorté les Ivoiriens à la vigilance en ces termes : « La santé n'a pas de prix, mais elle a un coût réglementaire. Ne confiez plus vos vies à des établissements sans existence légale. »

Elle a invité le public à consulter le site officiel E-DEPPS pour vérifier la légalité d'un centre de santé avant toute consultation.

Cette conférence de presse marque une étape décisive dans l'assainissement du secteur sanitaire privé en Côte d'Ivoire. Les résultats obtenus témoignent de l'efficacité de l'opération et de l'engagement du Gouvernement à garantir un système de santé transparent, légal et de qualité





ÇA FAIT  
L'ACTUALITÉ

SOCIÉTÉ

OPÉRATION "ZÉRO CLINIQUE ILLÉGALE" EN CI : QUEL BILAN ?

## # DEPPS | OPÉRATION « ZÉRO CLINIQUE ILLÉGALE D'ICI 2025 » : UN BILAN ENCOURAGEANT, DES DÉFIS À RELEVER.

Dans le cadre de l'émission « Ça fait l'actualité », Dr Marie-Josèphe Bitty a présenté les résultats de l'*Opération Zéro “clinique” illégale d'ici 2025*, initiée par le Ministère de la Santé, de l'hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle afin de renforcer la régulation du secteur sanitaire privé.

Cette opération a permis la fermeture de plus de 2 000 établissements sanitaires privés exerçant sans autorisation, tout en facilitant la délivrance de plus de 2 000 autorisations d'ouverture et d'exploitation à des structures respectant les normes en vigueur.

Au démarrage du processus, près de 80 % des établissements sanitaires privés étaient illégaux. Ce qui constituait un réel défi pour le ministère. Mais Les actions de régulation et de contrôle menées ont permis de réduire significativement cette proportion et de restaurer l'ordre dans le secteur.

Toutefois, des défis persistent, notamment la récidive de certains promoteurs qui rouvrent leurs établissements après leur fermeture par les services compétents, en particulier ceux de la DEPPS.

Face à cette situation, les autorités sanitaires réaffirment leur engagement à appliquer la loi avec fermeté, y compris par des poursuites judiciaires.



Par ailleurs, la nécessité d'un contrôle continu demeure, compte tenu de l'ouverture régulière de nouveaux établissements, légaux comme illégaux.

Pour consolider les acquis, plusieurs actions sont envisagées :

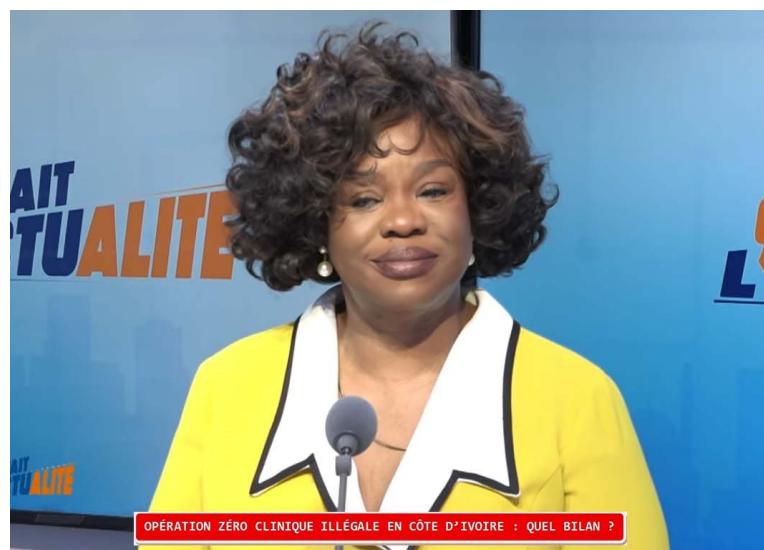
- **L'implication des populations à travers les mécanismes de dénonciation via l'observatoire digital @Alerteinfocliniqueci DEPPS (Facebook, WhatsApp, Twitter...), le service contentieux et gestion des plaintes de la DEPPS ;**
- **Le renforcement du rôle des points focaux DEPPS régionaux dans le suivi post-contrôle ;**
- **L'apposition de plaques d'immatriculation et d'enseignes officielles sur les établissements autorisés, afin de les distinguer clairement des structures non conformes.**

Ces mesures visent à garantir un système sanitaire plus sûr, plus transparent et conforme aux normes nationales.

Par ailleurs, Dr BITTY a plaidé pour un important financement du secteur privé de la santé afin de rendre plus innovant, plus performant et plus qualitatif, pour le bien-être de la population.



OPÉRATION ZÉRO CLINIQUE ILLÉGALE EN CÔTE D'IVOIRE : QUEL BILAN ?



OPÉRATION ZÉRO CLINIQUE ILLÉGALE EN CÔTE D'IVOIRE : QUEL BILAN ?



OPÉRATION ZÉRO CLINIQUE ILLÉGALE EN CÔTE D'IVOIRE : QUEL BILAN ?



SOCIÉTÉ OPÉRATION "ZÉRO CLINIQUE ILLÉGALE" EN CI : QUEL BILAN ?

OPÉRATION ZÉRO CLINIQUE ILLÉGALE EN CÔTE D'IVOIRE : QUEL BILAN ?



**# DEPPS | ASSAINISSEMENT DU SECTEUR DE LA SANTÉ, L'ÉTAT RENFORCE LA RÉGULATION  
AVEC LA REMISE OFFICIELLE DES CARTES PROFESSIONNELLES 2025 AUX ACTEURS.**

Dans le cadre de sa politique d'assainissement et de modernisation du secteur sanitaire, le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle a procédé, mardi à Abidjan, **à la remise officielle des cartes professionnelles 2025** à plusieurs corps de métiers de la santé.

La cérémonie, organisée par la Direction des Etablissement Privés et des Professions Sanitaires (DEPPS), a concerné **les psychologues, thanatopracteurs, prothésistes dentaires, praticiens de la médecine traditionnelle (PMT) et les orthophonistes**, nouvellement inscrits au Registre national des professionnels de santé.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté du gouvernement ivoirien de mieux structurer le secteur privé de la santé, encore marqué par une faible visibilité des praticiens et par la persistance de l'exercice illégal. **La carte professionnelle constitue désormais un outil officiel d'identification, de contrôle et de régulation, garantissant la légalité de l'exercice professionnel.**



« La carte professionnelle est la preuve que le titulaire est légalement autorisé à exercer la profession qu'il a choisie », a souligné la Directrice de la DEPPS, Dr BITTY Marie-Josèphe, rappelant l'importance de cette démarche pour la protection des populations et l'amélioration de la qualité des soins.

La mise en place des registres professionnels repose sur un processus en plusieurs étapes, accueil des demandeurs et dépôt des dossiers, instruction administrative des dossiers, examen par le comité de recensement, inscription au registre national et établissement de la liste annuelle des professionnels autorisés, édition et remise de la carte professionnelle, suivies de la publication officielle de la liste.

L'édition 2025 marque la septième cérémonie officielle de remise de cartes professionnelles depuis le lancement du programme.

Depuis 2018, le ministère a engagé un vaste chantier de régulation des professions de santé non organisées en ordre. Sur les 40 professions identifiées, 27 registres professionnels ont déjà été créés. A ce jour, 2015 professionnels de santé ont été inscrits et disposent d'une carte professionnelle attestant de leur droit d'exercer.



Cette réforme s'accompagne également de l'élaboration de textes réglementaires, de la structuration des professions en conseils nationaux et du renforcement de la lutte contre l'exercice illégal.

En parallèle, le gouvernement a consolidé les ressources humaines du système de santé avec **le recrutement, en 2025, de 101 internes en médecine et pharmacie, à l'issue de deux concours nationaux**. Ce renforcement porte à **355 agents supplémentaires** les effectifs mobilisés pour soutenir le fonctionnement des nouveaux établissements publics, notamment à **Bouaké et Korhogo, à l'horizon 2026**.

Les autorités sanitaires ont **invité les organisations professionnelles à s'impliquer pleinement dans ce processus d'identification et de régulation, condition essentielle pour garantir un secteur sanitaire crédible, structuré et performant**.

En félicitant la DEPPS, le comité d'organisation et les organisations professionnelles, les responsables ont réaffirmé l'engagement de l'état à poursuivre cette dynamique afin d'assurer une meilleure gouvernance du secteur de la santé en Côte d'Ivoire.





## NOS CONTACTS



### DIRECTION DES ETABLISSEMENTS PRIVES ET DES PROFESSIONS SANITAIRES



**Adresse :** Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.  
 BP V 16 Abidjan - **Contacts :** Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150  
**Mail :** [secretariatdeps2@gmail.com](mailto:secretariatdeps2@gmail.com) - **Site :** [www.depps.sante.gouv.ci](http://www.depps.sante.gouv.ci)



**Observatoire Digital :** WhatsApp : [\(+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/+2250575455757) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

### GUICHET DES AGREEMENTS DES ENTREPRISES SANITAIRES PRIVEES



**Adresse :** Abidjan-Plateau | Immeuble les « Bambous » 4, Avenue Amadou Gon Coulibaly, face au Ministère des Affaires Etrangères. N° PADA 442.  
 BP V 16 Abidjan - **Contacts :** Mobile : +225 0787589025 - Fixe : +225 2720324632 - Standard : +225 2720332150  
**Mail :** [guichetagrementdepps@gmail.com](mailto:guichetagrementdepps@gmail.com) - **Site :** [www.depps.sante.gouv.ci](http://www.depps.sante.gouv.ci)



**Secrétariat Guichet :** +225 0171737138

**Observatoire Digital :** WhatsApp : [\(+225\) 05 75 45 57 57](https://wa.me/+2250575455757) Facebook : [alerteinfocliniqueci](https://www.facebook.com/alerteinfocliniqueci)

### NUMERO VERT DU MSPHCMU : 143



**Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle**



# NEWSLETTER-DAYS

